

# ENSEMBLE

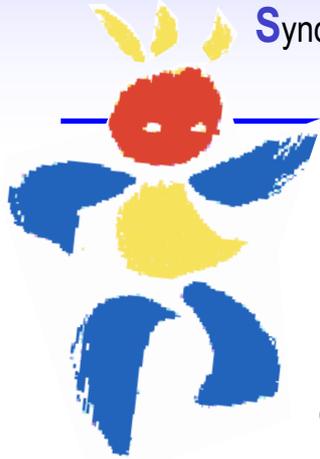
Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 299



novembre 2017



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)  
Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)  
Commission paritaire de presse N° 0422 S 06095 - Directrice de la publication : Nathalie Perret - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €

## Éditorial

Fonction Publique chérie

« La transformation de l'action publique est une priorité de l'action du gouvernement ». C'est ainsi que le premier ministre a introduit l'installation du

Co- mité Action Publique 2022 (CAP22).

Au SNUipp-FSU, en réponse à la mobilisation réussie du 10 octobre, nous aurions préféré l'annonce de l'amélioration de l'action publique et la nécessaire considération des agents à la hauteur de leur engagement.

Car, n'en doutons pas, ce travail de réflexion préfigure une volonté de remise en cause en profondeur de notre modèle social.

D'aucuns en douteront encore?

Allons plus loin dans la lecture de la lettre de présentation du premier ministre : « A cette fin, ce comité s'interrogera

sur **l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent** de chaque politique publique.

Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques,

**des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions.**»

Evidemment, on pourrait tenter de se rassurer en mettant en avant les objectifs : améliorer la qualité des services publics,

offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé , accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques.

Et à nouveau on voit dans ce troisième objectif la confirmation de tout l'amour du gouvernement Macron pour la Fonction Publique...

La composition de ce comité est en elle même très parlante : le monde syndical et associatif n'a pas été invité à ce travail de réflexion.

Ainsi nous osons l'affirmer, sans s'en cacher, pour mettre en œuvre sa politique néolibérale en matière économique, sociale et fiscale,

la démarche Action Publique 22 est

une machine de guerre contre le service public.

L'Etat prépare son désengagement de l'action publique..

**Restons mobilisés pour défendre notre bien commun, seule garantie de réponse égalitaire à tous les besoins de la population sur l'ensemble**

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 24 novembre 2017

## Conseil syndical

Mardi 5 décembre

À partir de 17 heures

Espace Jean Jaurès

Mende

## Permutations

Inscriptions en ligne

Jusqu'au mardi 5 décembre

18h

### SOMMAIRE

- |                          |  |      |
|--------------------------|--|------|
| <input type="checkbox"/> | Éditorial  | p. 1 |
| <input type="checkbox"/> | Agir Ensemble : PPCR; Le SNUipp-FSU, un syndicat particulier                       | p. 2 |
| <input type="checkbox"/> | Agir Ensemble : Formation syndicale; Psychologue de l'EN; En bref                  | p. 3 |
| <input type="checkbox"/> | Solidaires des migrants menacés d'expulsion  | p. 4 |
| <input type="checkbox"/> | Agir Ensemble : Mouvement interdépartemental; Promotion et rendez-vous de carrière | p. 5 |

# Agir ensemble

## PPCR : report des mesures, et concrètement ?

### Ce qui est maintenu :

septembre 2017

- Première étape de la revalorisation des grilles (de 6 à 11 points d'indice supplémentaires suivant l'échelon dont quatre points pour la conversion d'une part d'indemnitaire en indiciaire.
- Nouvelles modalités d'évaluation : rendez-vous de carrière et accompagnement.
- Mise en place des nouvelles grilles (nouvelles durées d'échelon) avec reclassement en fonction de l'ancienneté dans l'échelon détenue jusque-là.
- Création de la classe exceptionnelle (la publication de la circulaire nationale déterminant l'accès avec effet rétroactif au 1/09/2017 est prévue le 30 novembre)
- La fin des trois rythmes d'avancement au profit d'une cadence presque unique (au 6ème et 8ème échelon, accélération de un an pour 30% des promovables)

### Ce qui est reporté :

Les mesures PPCR initialement inscrites au calendrier 2018 sont reportées de un an. Elles feront l'objet de nouveaux décrets d'application.

- 1er janvier 2019 (au lieu du 1/01/18) : seconde conversion d'une part de l'indemnitaire en indiciaire sous la forme de cinq points d'indice. Ce report aura un impact sur le montant des pensions.
- 1er janvier 2020 (au lieu du 01/01/19) : dernière revalorisation des grilles de zéro à quinze points d'indice selon l'échelon.
- 1er janvier 2021 (au lieu du 01/01/2020) : création du 7ème échelon dans la nouvelle grille de la Hors Classe.



### Le SNUipp-FSU, un syndicat particulier :

**le syndicat de la transformation sociale aux côtés des enseignants et au cœur de l'École.**

Chaque mois dans Ensemble, un article vous fera découvrir ou redécouvrir le projet du SNUipp-FSU pour l'école et les valeurs qu'il défend pour une société plus juste.

Focus  
« une vraie ambition  
pour l'école Publique »

### Pour l'école et les enseignants, le projet du SNUipp-FSU c'est ....

**Acte 1 : travailler autrement : favoriser le travail collectif pour permettre à tous les élèves de réussir**

*Pour permettre à tous les enseignants de sortir de l'isolement, de mener des projets communs, de trouver leur place et de travailler en équipe pour mieux lutter contre les inégalités scolaires, car pour le SNUipp les élèves sont « tous capables », de se former aux évolutions d'un métier complexe et exigeant, il y a nécessité de **réduire le temps de travail des enseignants sans réduction du temps de scolarisation des élèves**. Modifier en profondeur le système éducatif exige la transformation du métier en **dépassant l'équation « un maître, une classe »**. Il faut encourager le dialogue, le partage et la coopération, pour une évolution des pratiques pédagogiques, par un regard croisé sur les élèves, pour une augmentation de leur capacité d'attention et une amélioration des apprentissages et du climat de classe...*

*Pour tous les personnels, du temps et de la formation au travail collectif et la reconnaissance de la professionnalité des équipes pédagogiques qui connaissent les besoins des écoles, sont indispensables.*



LES PROPOSITIONS  
DU SNUIPP-FSU



→ La baisse du temps d'enseignement sans baisse du temps scolaire pour les élèves. Cela suppose des créations de postes pour qu'il y ait plus de maîtres que de classes dans l'école afin d'arriver **pour les enseignants à 18h d'enseignement et 3h consacrées au travail en équipe**.

→ Des « plus de maîtres que de classes » dans toutes les écoles maternelles et élémentaires, sur le principe de 3 enseignants pour 2 classes.

→ Une formation des équipes enseignantes au travail en équipe, au co-enseignement.

→ La reconnaissance institutionnelle du temps de concertation nécessaire au travail en équipe.

→ Un accompagnement des équipes enseignantes en lien avec les besoins des écoles et en concertation avec les équipes : contenu des formations, forme des concertations.

SE SYNDIQUER, C'EST

**UTILE**

**Se syndiquer ?**

**Une vraie bonne idée**

**POUR MON MÉTIER  
POUR MOI  
POUR L'ÉCOLE**



<https://adherer.snuipp.fr>

# Agir ensemble

## Formation Syndicale : le SNUipp-FSU 48 vous informe

### Direction et travail en équipe

Mardi 7 novembre, une quinzaine d'enseignants (adjoints, TR et directeurs) ont participé à une journée de réflexion autour des missions, du rôle et de la place de chacun dans le fonctionnement de l'école.

Les débats ont mis en lumière l'importance du travail en équipe et la souveraineté du conseil de maîtres pour toutes les questions relatives à la vie de l'école.

Si le directeur a un rôle particulier et des responsabilités concernant la sécurité, la gestion administrative, les relations avec la collectivité locale, le conseil d'école..., il n'en demeure pas moins que le conseil de maîtres doit être partie prenante des décisions.

Il a été mis en avant que le rôle d'animateur du directeur est primordial mais aussi que la volonté de travailler en équipe doit être partagée pour être efficace.

Les réunions du conseil des maîtres doivent être régulières car il est indispensable de partager pour décider ensemble dans le respect des opinions de chacun. Ont été abordés aussi la place des parents et le sujet de l'argent de l'école dont la gestion nécessitent une certaine cohésion de l'équipe.

Dans le même temps travailler en équipe ne se décrète pas, il est donc nécessaire de former les enseignants à ces pratiques et leur donner du temps pour ce faire.

*Et à venir d'autres sujets en lien direct avec nos réalités professionnelles*

### Enseigner en école rurale 27 novembre 2017

Pour le SNUipp, le maintien du tissu scolaire rural est fondamental. Les enseignants qui exercent dans ces classes ont besoin d'être formés aux spécificités de ce milieu.

Pour aller plus loin dans la réflexion engagée lors du colloque « scolarisation en milieu rural, école de la réussite au cœur des territoires » du mois de mars 2017, il s'agit de s'interroger collectivement sur les particularités du métier d'enseignant dans une classe rurale à multi-niveaux.

### Conditions de travail Février 2017

*(inscription avant le 7 janvier)*

A l'heure où les conditions d'exercice du métier d'enseignant se dégradent (pression hiérarchique et administrative, relations avec les parents parfois compliquées, travail invisible non reconnu...) il est urgent de connaître ses droits et de les faire respecter.

#### Au programme :

- rappel des droits des personnels et comment ils s'inscrivent dans les étapes d'une année scolaire (promos, permutations, mouvement...)
- Travail à partir du rapport sur les risques psycho-sociaux des enseignants, et comment le "Nouveau Management Public" impacte nos conditions de travail et le respect de nos droits.

**Rappel : chaque enseignant a droit à 12 jours de formation syndicale par an.**

**Pour participer, vous devez demander une autorisation d'absence pour motif syndical (annexe IV) un mois avant la date du stage.**

## Stages syndicaux

**ENSEMBLE, faisons vivre nos droits !**

### Psychologue de l'Education Nationale :

Depuis le 1er septembre 2017, les psychologues ont rejoint un nouveau corps. Cela nécessite qu'ils désignent les personnes qui les représenteront dans les commissions administratives paritaires spécifiques à l'échelon académique et national. Un scrutin par correspondance au format papier a lieu au mois de novembre 2017,

### **votez FSU !**

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU présentent des listes communes dans toutes les académies.

#### **Un vote par correspondance**

Le matériel de vote a été envoyé au domicile de tous les personnels pendant les vacances de la Toussaint. Le vote se fait par correspondance **avant la date du mardi 28 novembre**, date limite de réception des votes.

#### **Une avancée historique**

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU ont très largement contribué à la création du corps unique des Psychologues de l'Éducation nationale. C'est l'aboutissement d'une longue bataille syndicale pour assurer la reconnaissance pleine et entière de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif. Les psychologues de l'Éducation nationale ont un rôle important à jouer auprès des élèves, de leurs familles, auprès des équipes pluri-professionnelles, pour réduire les inégalités scolaires et au-delà les inégalités sociales.

## En bref ...

### Carte scolaire :

Attention, les opérations de carte scolaire sont lancées... Nous avons besoin des effectifs et de données concrètes du terrain.

Prochainement un lien sur la messagerie de l'école permettra de saisir les effectifs prévisionnels de chaque école dans un espace sécurisé du SNUipp-FSU. Ces informations sont indispensables aux représentants des personnels en CTSD pour connaître et défendre la situation de votre école.

### Remboursement des frais de déplacement

Tout déplacement effectué pour les besoins de service ouvre droit, sous conditions, à des frais de déplacement conformément à la circulaire n° 2015-228 du 13 janvier 2016.

- pour les animations pédagogiques
- Pour les stages de formation continue
- Pour les réunions diverses (directeurs, liaison collège)
- Pour les enseignants affectés sur des postes fractionnés
- Pour les TR

## SOLIDAIRES DES MIGRANTS MENACES D'EXPULSION

La FSU est une des fédérations syndicales qui a participé à la création de RESF (Réseau Education Sans Frontières) le 26 juin 2004. RESF a pour but de soutenir les élèves majeurs étrangers en situation irrégulière et les familles en situation irrégulière ayant des enfants mineurs scolarisés (de la maternelle à l'université).

Actuellement, en Lozère, des menaces d'expulsion concernent au moins 18 enfants scolarisés au sein de plusieurs écoles ou établissements lozériens (ou qui seront scolarisés prochainement) et 4 jeunes majeurs. Ils sont de nationalité albanaise, afghane, libyenne, ukrainienne, tunisienne. La plupart sont nés en France. Ils ont appris à parler le français, sont scolarisés à l'école de la République où ils ont tissé des liens avec leurs camarades et leurs enseignants, et plus largement avec les Lozériens.

Leurs parents (ou eux-mêmes pour les jeunes majeurs) ont déposé une demande d'asile en France et ont été déboutés malgré les dangers et menaces qui les guettent en cas de retour dans leur pays d'origine. Ces derniers, bien qu'en attente de régularisation, ont obtenu une promesse d'embauche au sein d'entreprises lozériennes ou un contrat d'apprentissage qu'ils ne peuvent honorer faute de titre de séjour.

Alors que certaines écoles lozériennes voient leurs effectifs diminuer du fait d'une décroissance démographique dans notre département, scolariser ces enfants de façon pérenne représenterait en outre une chance pour la vie de nos écoles, de nos communes et des entreprises qui y sont implantées.

Aujourd'hui, ces familles, parfois logées dans des conditions très précaires et inconfortables dans des hôtels ou des hébergements d'urgence, vivent au quotidien dans l'angoisse d'une expulsion. Ce sont des élèves qui sont victimes de ces situations indignes, c'est inadmissible pour ceux qui les ont dans leur classe au quotidien.

S'il ne nous appartient pas de juger des raisons qui ont poussé les fonctionnaires de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides à rejeter les demandes d'asile de ces familles, en tant que citoyens et particulièrement en tant qu'enseignants de l'école de la République il nous appartient de rappeler aux services de la Préfecture de la Lozère que la France est signataire depuis le 20 novembre 1989 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. A ce titre, elle doit protection, sécurité et droit à l'éducation à tous les enfants qui vivent sur son territoire et ce quels que soient leur statut, leur nationalité.

Nous, citoyens lozériens, renouvelons toute notre solidarité envers ces familles et ces jeunes et demandons à la Préfecture de la Lozère de cesser toute procédure d'expulsion afin qu'ils puissent étudier, vivre et travailler en France.

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Etablissement/ Adresse</b>

# Administratif

## Mouvement interdépartemental : c'est parti !

La circulaire nationale qui précise l'organisation de la mobilité pour la rentrée 2018 est parue au BO le 9 novembre 2017. Cette note de service annuelle fixe les modalités de participation aux permutations nationales.

Cette demande peut être traitée par le biais de deux opérations administratives : principalement par les permutations et mutations informatisées en novembre-décembre et en cas de non satisfaction à ces premières, par les mutations manuelles en mai-juin.

Vous souhaitez changer de département, dans l'attente de la circulaire départementale, le SNUipp vous guide.

La demande est à formuler en ligne sur SIAM (connectez-vous sur i-prof pour accéder à SIAM)

### Calendrier des opérations

**Du Jeudi 16 novembre à 12 h au mardi 5 décembre 2017 à 18h :** saisie des vœux sur SIAM / I-prof.

**A partir du mercredi 6 décembre 2017 :** envoi des confirmations de demande dans la boîte I-prof Par la DSDEN

**Jusqu'au lundi 18 décembre 2017 au plus tard :** retour des confirmations de demande et des pièces justificatives dans les DSDEN par les personnels (cachet de la Poste faisant foi).

permutations



### **Jusqu'au mercredi 31 janvier 2018 :**

date limite de réception des demandes tardives pour rapprochement de conjoint ou de modifications de la situation familiale.

**Mercredi 31 janvier 2018 au plus tard :** Contrôle et mise à jour des listes départementales; vérification des vœux et barèmes; examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap. En Lozère, la date prévisionnelle de la CAPD est le 24 janvier.

**Entre le jeudi 1er février et le mercredi 7 février 2018 :** ouverture de SIAM aux enseignants pour la consultation des barèmes validés par les IA-DASEN.

**Lundi 5 mars 2018 :** résultats communiqués par le SNUIPP-FSU et par I-prof après la tenue de la CAPN (Commission Paritaire Nationale).

*Durant toutes les étapes de ce mouvement, les délégués des personnels du SNUipp-FSU sont là pour vous accompagner.*

*Depuis l'année dernière déjà vous pouvez calculer votre barème et saisir votre fiche de vérification par le SNUipp-FSU directement en ligne dans un espace personnel sécurisé (<http://e-permutations.snuipp.fr/48>)*

*Le SNUipp-FSU 48 vous recontactera s'il détecte une anomalie.*

## Promotion et rendez-vous de carrière

Dorénavant, l'avancement se déroulera à cadence unique sauf pour le passage au 7ème échelon et 9ème échelon.

Pour « distinguer » les 30% d'enseignants qui bénéficieront de cette accélération d'un an, tous les collègues au 6ème et au 8ème échelon auront un rendez-vous de carrière avec l'IEN.

### **CLASSE NORMALE :**

**Rendez-vous de carrière aux 6ème et 8ème échelon mais pas pour tous.**

Seront concernés :

- les enseignants qui sont dans la deuxième année de l'échelon 6.
- les enseignants qui ont une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois dans l'échelon 8, sous réserve qu'ils n'aient pas eu une inspection récente. (Le texte n'est pas plus précis).

Selon notre administration départementale, les enseignants concernés ont été avisés en juin. Dans cette deuxième période de l'année scolaire, un courriel a été envoyé sur leur boîte professionnelle pour confirmer le rendez-vous.

La visite en classe sera suivie d'un entretien, eux-mêmes suivis d'un compte rendu d'évaluation professionnelle rédigé par l'IEN à partir de la grille nationale de onze compétences évaluées selon quatre appréciations possibles, « à consolider », « satisfaisant », « très satisfaisant », « excellent ».

L'enseignant pourra y porter des observations par écrit.

Une appréciation finale, s'appuyant sur l'avis de l'IEN, sera émise par le DASEN. La note sera supprimée.

Pour les autres, les collègues qui n'auraient pas été inspectés l'an passé, conformément aux informations qui avaient été données, la note retenue dans l'application informatique sera celle obtenue au plus tard au 31.08.16 .

La DRH d'un département de notre académie, a informé de la livraison par le ministère de la nouvelle version du logiciel AGAPE intégrant les promotions d'avancement accéléré aux échelons 6 et 8. Elle a aussi confirmé que durant cette période transitoire et ce jusqu'à la rentrée scolaire 2018, le barème appliqué devrait être le barème départemental en vigueur pour les promotions précédentes.

### **ACCES A LA HORS CLASSE :** encore pour une minorité.

**Du retard à l'allumage : à ce jour aucune discussion n'a été engagée sur le sujet.** Les Organisations Syndicales seront reçues par le ministère pour discuter des modalités pratiques début 2018. Donc au 1er septembre 2017 : aucun changement, l'avancement se déroulera selon les modalités actuelles.

Seule certitude aujourd'hui avec ce changement de règle : sont éligibles les enseignants aux 9ème échelon avec deux ans d'ancienneté, 10ème et 11ème échelon, sur avis de l'IEN après le troisième rendez-vous de carrière.

*Le SNUipp-FSU demande des garanties pour l'accès à la hors classe pour les personnels en fin de carrière aux 10ème et 11ème échelons, avec un système de forte bonification.*

### **ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE :** la minorité de la minorité.

**Ce 3ème grade sera mis en place... au 1er septembre 2017.**

Pendant une période transitoire jusqu'à la campagne de 2020, l'accès se fera par inscription à un tableau annuel d'avancement et nécessitera de faire acte de candidature sur dossier.

La circulaire nationale a été discutée en novembre dans l'urgence et devrait paraître le 30 novembre.

Les promotions 2017, rétroactives au 1er septembre 2017, seront validées début 2018. Durant l'année scolaire 2017/2018, une deuxième campagne étudiera les promotions 2018 avant juin 2018.

Les collègues intéressés-es devront faire acte de candidature début décembre. L'information devrait être relayée par la boîte mail académique ou i-prof.

*En Lozère, les représentants –tes des personnels ont dénoncé en CAPD le manque d'information et de transparence concernant la gestion des carrières. Notre demande de liste des enseignants du 6ème et 8ème échelon promouvables a essuyé un refus alors qu'elle était légitime. Sans ces informations impossible pour les représentants-tes des personnels de remplir leur mission de contrôle et donc de garantir l'équité.*

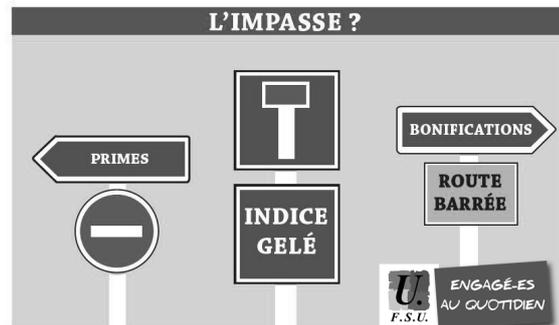
*Le SNUipp-FSU 48 ne saurait se satisfaire de cette réponse et continuera à agir pour garantir le bon déroulement des opérations de promotion.*

# Se Syndiquer au SNUipp-FSU?

## Une vraie bonne idée

ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							S P É - I M F	H O R S C L
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE			S E G P A			
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +				
11e	203	206	209	212	217	219	209		
10e	187	191	194	200	203	206	194		
9e	175	178	182	183	188	191	182		
8e	161	166	169	172	175	182	169		
7e	150	153	157	160	161	169	157	248	
6e	140	143	146	150	153		146	236	
5e	127	131	134	137	140			222	
4e	121	124	127	131	137			209	
3e	118	121	124	127	131			197	
2e	PE stagiaires : 85 €							182	
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							164	

P.E.G.C.	
Classe excep.	228 €
Hors-classe	216 €
INSTITUTEURS	
Adjoint et dir. 1 cl.	161 €
Direction 2 cl et +	164 €
Spécialisés IMF	161 €
RETRAITÉS	
pension < 1400€	95 €
pension > 1400€	105 €
<b>CONTRACTUELS</b>	100 €
<b>Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj't d'éducation</b>	80 €
<b>Congé de formation</b>	
80 % de la cotisation (minimum 80 €)	
<b>et selon le temps partiel</b>	
50 %, 75%... de la cotisation (minimum 80 €)	



**Adhérer en ligne  
en quelques clics seulement  
en payant par carte bancaire !**

Pour cela, c'est très simple: aller sur notre site:  
**<http://48.snuipp.fr>**

Cliquer ensuite sur le bandeau en haut de page  
« **Je me syndique en ligne** » et laissez-vous guider !

**Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!**



## BULLETIN D'ADHESION 2017- 2018

**Je me syndique au SNUipp afin de contribuer :**

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

**Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :**

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUipp à **SNUipp - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.**  
Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mail: [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)